

Discours d'ouverture

par Hugues Ghenassia de Ferran, adjoint au directeur chargé du livre et de la lecture (Ministère de la Culture et de la Communication)

Madame la vice-présidente de Montpellier Agglomération [Nicole Bigas], Madame la Présidente de l'agence Languedoc-Roussillon Livre et Lecture [Marie-Christine Chaze], Monsieur le directeur régional des affaires culturelles [Didier Deschamps], Monsieur le directeur des bibliothèques de Montpellier [Gilles Gudin de Vallerin], Mesdames, Messieurs, chers amis,

J'ai le plaisir de représenter Nicolas Georges retenu par des contraintes d'agenda. Il vous salue]

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir ici à Montpellier, au nom du Service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles, cette nouvelle édition des Journées Patrimoine écrit. C'est la sixième année que le ministère de la culture et de la communication organise en région des journées d'études consacrées au patrimoine écrit, en partenariat avec des collectivités territoriales et avec la collaboration scientifique de la Bibliothèque nationale de France. Ces Journées permettent au Service du livre et de la lecture d'interroger avec vous les multiples facettes du patrimoine des bibliothèques. Elles ont pour objectif de confronter sur des sujets renouvelés les points de vue scientifique et technique de professionnels, d'en dégager des enseignements et des bonnes pratiques.

Le thème choisi cette année, celui des relations entre architecture et patrimoine écrit, s'inscrit au cœur des préoccupations de la direction en matière de patrimoine écrit et de sa conservation, dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit. Les bâtiments constituent en effet une préoccupation identifiée par l'enquête de 2005-2007 : avec près de 45% des locaux dédiés aux collections patrimoniales qui ne seraient pas adaptés à leur conservation, d'après les responsables de ces collections. Face à ce défi, le soutien financier du concours particulier pour les bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) peut être déterminant pour améliorer significativement les conditions de conservation, de consultation et de valorisation des collections patrimoniales. Je sais le souci des conseillers livre et lecture au sein des directions régionales des affaires culturelles, pour agir dans ce domaine, tout comme celui des conservateurs d'Etat mis à disposition des bibliothèques municipales classées sur la base d'un dispositif rénové de conventions orientées notamment vers le patrimoine écrit et le numérique. Dans le même temps, le Service du livre et de la lecture a décidé d'engager une réflexion sur la préservation globale -physique et numérique- des collections patrimoniales des bibliothèques, démarche que vous présentera demain matin Gérard Cohen.

Le livre et le patrimoine écrit sont au cœur de notre civilisation, tout comme les lieux de leur consultation et de leur conservation qui sont par excellence des « lieux de mémoire ». Les premières bibliothèques publiques, fondées au début du XIX^e siècle à partir des saisies révolutionnaires, formant le noyau de ce qu'on appelle de nos jours les collections « patrimoniales », étaient situées dans des bâtiments certes prestigieux (palais épiscopaux, anciens couvents, hôtels particuliers), mais pas nécessairement adaptés à la conservation pérenne de documents souvent fragiles.

Mais tant que les bibliothèques n'étaient fréquentées que par un petit nombre d'érudits locaux et de chercheurs, ces bâtiments ont longtemps suffi aux besoins.

Depuis une quarantaine d'années les administrations territoriales ont construit de nouveaux

équipements pourvus d'espaces de lecture adaptés. Le patrimoine écrit a tiré lui aussi bénéfice de ces constructions modernes, avec de meilleures conditions de stockage et de contrôle climatique, dans des locaux spécifiques, aménagés et sécurisés, des salles de lecture plus spacieuses et mieux équipées.

Deux tendances se sont fait jour ces dernières années dans l'aménagement des récentes médiathèques, dont la réalisation architecturale est souvent confiée à des architectes réputés :

- d'une part la répartition des collections sur deux sites géographiquement distincts : le patrimoine et la bibliothèque d'étude demeurent dans les anciens locaux réaménagés tandis que la nouvelle construction est dédiée au prêt de documents récents et aux activités d'animation culturelle. C'est le choix qu'ont fait notamment les villes de Reims, Toulouse, Nice, Nancy et Sélestat. Cette bipolarisation apparaît comme une rupture dans l'histoire des bibliothèques. Elle sous-tend comme une « muséification » du patrimoine écrit et peut constituer un véritable défi.

- Une autre option consiste à mettre en valeur les collections patrimoniales, longtemps confinées dans des locaux fermés éloignés du public. Les médiathèques de Blois, de Roanne ou de Dole ont pris ce parti. Mais celui-ci est particulièrement spectaculaire dans l'une des médiathèques dotée de fonds anciens de grande valeur, la Médiathèque de l'agglomération de Troyes, inaugurée en 2002. Elle présente au public un parcours scénographique retraçant l'histoire des collections en remontant de nos jours jusqu'au XII^e siècle. De ce parcours à l'envers qui se déploie autour de la Grande Salle reconstituée de l'ancienne bibliothèque municipale de Troyes, le visiteur peut voir, à travers des baies vitrées, les immenses rayonnages où sont disposés les 45 000 livres anciens provenant de l'abbaye de Clairvaux.

Le regain d'intérêt des collectivités pour leur patrimoine ne s'est pas toujours accompagné d'une réelle réflexion sur la nature des collections des bibliothèques et sur le rapport entre patrimoine d'hier et patrimoine de demain. Comment s'intégrera le patrimoine du XX^e et du XXI^e siècle dans les nouveaux types de structures patrimoniales ? Comment articuler les actions auprès des lecteurs de manière homogène, sans encourager la fracture entre deux modes de fréquentation, avec une fréquentation patrimoniale plus « touristique » ou au contraire plus scientifique selon les cas ? Il y a là un réel risque de bipolarisation des bibliothèques.

L'importance du phénomène constaté de façon grandissante de cette « bipolarisation » de la fonction de bibliothèque entre d'une part celle de médiathèque dédiée au prêt de documents récents et réduite à l'offre prescrite par l'actualité éditoriale -on a parlé de « *virgin megastore* de prêt », et d'autre part celle de lieu muséographique consacré au patrimoine nous amène à nous interroger sur la place des collections patrimoniales au sein des nouvelles médiathèques.

Ce phénomène modifie les données du débat patrimonial en réintroduisant notamment la question de la place du patrimoine écrit dans le projet culturel d'une collectivité et en rappelant le principe -pourtant aujourd'hui dépassé- de césure temporelle, alors que le critère de l'ancienneté n'a plus l'exclusivité de la primauté qui lui a longtemps été accordée. N'est-ce pas aussi un risque de couper la collection, donc de la nier, de fissurer éventuellement la communauté des bibliothécaires, d'enfermer la mémoire dans un temple ?

A toutes ces préoccupations, le guide sur la programmation et la constructions de bibliothèques territoriales porté conjointement par le Service du livre et de la lecture et les Éditions du Moniteur devrait apporter des éléments de réponse. J'ai le plaisir de vous annoncer sa parution pour le début de l'année 2011.

Si certains penseront à l'ouvrage *Bibliothèques dans la cité, guide technique et réglementaire* paru en 1996 et qui a accompagné dans leurs projets une génération de professionnels, je tiens à préciser qu'il s'agit bien d'un nouveau livre, inscrit dans un nouveau paysage. Le périmètre a été élargi pour traiter à la fois des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt et les

auteurs ont été amenés à balayer les différentes étapes de conception et de suivi d'un dossier de construction, en donnant les repères et outils méthodologiques nécessaires à la conception du projet culturel et social de l'établissement et à la réalisation architecturale. Certaines personnes présentes aujourd'hui ont d'ailleurs participé à ce projet et je veux saluer ici leur travail d'auteurs, réalisé dans des délais très contraints.

Revenons à nos journées. Le programme sur le thème des relations entre architecture et patrimoine écrit s'annonce riche de débats que l'on espère ouverts et fructueux, tournés vers l'avenir. Pour aborder cette thématique, la médiathèque Emile-Zola conçue par Paul Chemetov que nous allons avoir l'honneur et le plaisir d'écouter dans un instant -et auquel j'adresse mon « total respect »-, la ville de Montpellier et la région Languedoc-Roussillon -avec une visite hier après-midi de la Bibliothèque du Carré d'Art- nous sont apparues comme le lieu d'accueil, le cadre tout trouvé pour interroger cette notion d'architecture dédiée au patrimoine écrit et ouvrir la discussion.

Je peux vous assurer, Madame la Vice-Présidente de Montpellier Agglomération et Madame la Présidente de Languedoc-Roussillon Livre et Lecture, que je suis particulièrement sensible au professionnalisme de vos équipes et au soutien de votre collectivité à ces Journées et qu'ils contribueront, l'un comme l'autre, je n'en doute pas, au succès de cette manifestation.

Je tiens également à remercier dès à présent les services de l'Etat dans la Région et tous les intervenants pour leur participation active aux Journées Patrimoine écrit.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellents débats. J'assisterai aux débats aujourd'hui parmi vous, avec un réel et grand plaisir.